

raient durer dix fois plus longtemps; le vidage s'effectuerait plus promptement et plus aisément et les récipients seraient nettoyés à fond.

“Ne pas jeter d'autres rebuts parmi les restants de cuisine, et avoir soin d'en ôter toute l'eau. Ne pas garder le récipient à l'intérieur de la maison; les employés chargés d'en enlever le contenu ont défense expresse d'entrer dans les habitations. S'il existe une ruelle à l'arrière-plan de la maison, y placer le récipient et non à côté de la porte de cuisine. En ce faisant, on exempte aux enleveurs de déchets, plusieurs milles par jour, et l'on s'assure un meilleur et plus fréquent service.

“Empêcher les chiens de renverser le récipient, en le consolidant avec un pieu planté en terre. Attacher, avec un crampon, à un piquet attenant à la clôture, une chaînette ou un fil de fer, dont une extrémité sera passée dans la poignée du couvercle, et alors celui-ci ne sera pas exposé à se perdre. Ceux qui veulent faire enlever les cendres de leurs fournaies pendant l'hiver, doivent les mettre dans un récipient en métal, dont la contenance devrait être d'au moins 27 pieds cubes. Si l'on ne tient pas à se débarrasser des cendres, avant le printemps, il n'y a pas d'inconvénient à les laisser sur le sol, mais il importe de les déposer à un endroit d'où il sera facile de les enlever.

“Ce département n'enlève pas les cendres des maisons de commerce, des pâtés de maisons servant d'offices ou de magasins, ni des institutions publiques ou privées. Les déchets incombustibles doivent être jetés dans des boîtes couvertes, afin d'en éliminer la neige, et ces récipients placés à l'arrière du lot, lorsqu'il y a une ruelle. Ne pas garder de boîtes de fer blanc ni de bouteilles vides dans la cave ou dans le hangar, ni croire que le département pourra enlever en quelques jours, au printemps, l'entassement de six mois.

“Brûler, autant que possible, paperasses, chiffons, paille, etc., et en faire grâce aux rues et ruelles de la ville. Si la chose est impossible, les rassembler en paquets, les lier et les mettre à proximité du récipient des rebuts.

• • • • •

“Attendu que ce département est si surchargé de travail, le printemps, lorsqu'il faut enlever les tas de déchets de l'hiver, difficulté qui pourrait être si facilement évitée, si tous les occupants et propriétaires de maisons d'habitation s'en débarrassaient au fur et à mesure, au lieu de les couvrir pendant les mois d'hiver, on supplie chaque citoyen de Winnipeg de faire sa part de la besogne, en observant les règlements et les recommandations, et ainsi le travail du département sera rendu plus efficace et plus facile qu'il n'a jamais été jusqu'à présent.

Hommes, femmes et enfants du Canada, en nos paroles et nos actes, ne perdons jamais de vue la propreté de nos foyers et de leurs alentours. Nos obligations individuelles, remplies avec soin, produiront des fruits salutaires dans tous les lieux habités du Dominion. — Donnons-nous tous la main. — Guerre aux déchets de toute nature — et nos cités, villes et villages seront des séjours hygiéniques, dont la santé individuelle et nationale sera la première à jouir.